

M. WOOLLIAMS: Mais vous dites «notre groupe».

M. KNOWLES: Mais, en réalité, nous sommes 17 députés à la Chambre des communes. Nous ne sommes pas tout le Nouveau Parti Démocratique, de même que vous n'êtes pas tout le parti conservateur du Canada. Vous parlez au nom d'un groupement qui a statut légal et officiel au Canada. Jusqu'à ce que le Parlement, par la voix de la majorité, légifère ou statue sur ce qu'est un parti et sur ce qui n'en est pas, nous allons nous créer beaucoup de difficultés. A mon avis, nous devrions nous en tenir au problème qui se pose au sein de nos propres députés qui siègent ici et qui prétendent appartenir à certains groupes.

M. MARTINEAU: Vous avez dit qu'il nous appartient de décider combien de groupes devraient être reconnus à la Chambre et vous avez aussi signalé certains éléments qui ne devraient pas être pris en considération dans cette décision. Pouvez-vous nous dire ce dont, à votre avis, il faudrait tenir compte pour qu'un groupe soit reconnu officiellement à la Chambre des communes?

M. KNOWLES: Je me demande si M. Martineau n'accepterait pas de me laisser poursuivre l'exposé de ma thèse, au cours duquel je répondrai à cette question, parce que j'ai là-dessus des notes que j'exposerai.

A mon avis, la première chose à faire pour nous, afin de nous documenter, c'est de déterminer combien de groupes sont représentés à la Chambre des communes. Jusqu'à maintenant, il était admis qu'il y avait des libéraux, des conservateurs, des créditistes et des membres du Nouveau Parti Démocratique. Or, est-ce tout ce que nous avons ou bien comptons-nous maintenant des représentants du Crédit social et des représentants du Ralliement des créditistes? A mon avis, nous devons rechercher quelque moyen de trouver la réponse à cette question. Je suis aussi d'avis que la réponse se trouve dans la lettre que M. Caouette a adressée à M. l'Orateur et que nous avons sous les yeux. Je conviens qu'il y a une certaine contradiction entre la lettre de M. Caouette et celle de M. Grégoire, mais, étant donné que les deux reconnaissent M. Caouette comme chef, on peut supposer que celui-ci parle avec plus d'autorité que celui-là.

M. KNOWLES: La lettre que M. Caouette adressait le 16 septembre à M. l'Orateur,—et je cite ici la version anglaise de l'original,—renferme une couple de phrases qui ont beaucoup de poids.

Voici ce qu'on lit au quatrième alinéa; je cite:

Devenant ainsi un parti politique fédéral distinct, je vous saurais gré de nous accorder votre habituelle bienveillante collaboration.

Encore que, moi-même, je ne tente pas d'introduire ici les partis à la Chambre, il affirme lui-même que son groupe constitue une entité distincte.

M. Caouette ajoute:

M. Thompson demeure le chef de l'Association Créditiste du Canada, et je deviens le chef du Ralliement des Créditistes à la Chambre des communes.

Au paragraphe suivant, M. Caouette dit dans les deux dernières lignes:

... comme nous constituons le troisième des partis de l'opposition par le nombre,...

D'après ces mots, aux yeux de M. Caouette, il constitue avec ses partisans un groupe séparé de 13 membres. S'il pensait qu'il fait encore partie du groupe d'ensemble, il ne se dirait pas le troisième parti; il se dirait le deuxième parti de l'opposition par le nombre.

Je dirais que la preuve que ce Comité a devant lui laisse entendre que le parti du Crédit social et le Ralliement des Créditistes sont à leurs propres yeux des groupes séparés de députés, et il ne nous appartient pas de les contredire là-dessus. Nous n'avons pas le droit de les contraindre à décider qui sera leur chef. Il reconnaît que le Nouveau Parti Démocratique, qui compte 17 membres,